CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 9 AVRIL 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

AU COURS DE CETTE SEANCE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A :

Désigné Monsieur Serge GREGOIRE comme Secrétaire de Séance.

1. CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE ET D'UN COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL COMMUN ENTRE LA VILLE, LE CCAS ET LA CCPRS

Décidé, à l'unanimité, de créer un Comité Technique unique compétent pour les agents de la collectivité, du CCAS et de la CCPRS.

Décidé de créer un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail unique compétent pour les agents de la collectivité, du CCAS et de la CCPRS.

Décidé que ces instances seront placées auprès de la ville de Romilly-sur-Seine.

2. CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE COMMERCE ET/OU DE BUREAUX « LE MILLENIUM » – AUTORISATION DU PRESIDENT A SOLLICITER DES SUBVENTIONS

Autorisé, à l'unanimité, le Président à solliciter les financeurs suivants pour l'opération immobilière « le Millénium » :

Fonds National pour l'Aménagement du Territoire (FNADT): 250 000€
 Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)-Axe 5 : 164 000€

Autorisé le Président à solliciter tout autre partenaire public, privé ou para-public susceptible d'apporter son concours financier à cette opération ;

Autorisé le Président et le Vice-Président délégué à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.

3. DEPOLLUTION PYROTECHNIQUE AIRE PROVISOIRE DES GENS DU VOYAGE – CONVENTIONS AVEC LA DIRECTION GENERALE DE LA SECURITE CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES (DGSCGC)

Autorisé, à l'unanimité, le Président, ou le Vice-Président par délégation, à signer la convention relative au traitement des engins de guerre découverts lors du chantier de relevage de cibles ferromagnétiques sur l'emprise de l'aire provisoire des gens du voyage située sur l'ex-aérodrome, commune de Maizières-la-Grande-Paroisse d'une superficie d'environ 33 000 m².

Autorisé le Président, ou le Vice-Président par délégation, à signer la convention relative au prêt de matériel mis à la disposition d'agents du service de déminage de la DGSCGC.

4. APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE ET L'OFFICE DE TOURISME DU NOGENTAIS ET DE LA VALLEE DE LA SEINE

Accepté, à l'unanimité, de signer la convention d'objectifs et de partenariat proposée par l'OTNVS,

Autorisé le versement de la somme de 18 947 € à l'OTNVS,

Autorisé le Président, ou le Vice-président par délégation, à signer les actes subséquents à la présente délibération.

5. OPAH – CONTENTIEUX SARDAHI – MANDAT AU PRESIDENT POUR SE CONSTITUER PARTIE CIVILE

Mandaté, à l'unanimité, le Président pour pouvoir se constituer partie civile devant le Tribunal de Grande Instance de Troyes, et si nécessaire en appel devant la Cour d'Appel de Reims, pour demander l'indemnisation du préjudice subi par la Communauté de Communes, consécutif aux faits d'escroquerie supposés par M. SARDAHI, dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH);

Mandaté, le Président, le cas échéant, pour inscrire une hypothèque judiciaire sur tous biens immobiliers appartenant à M. SARDAHI, ainsi que toute mesure conservatoire sur tout bien lui appartenant ;

Autorisé le Président, ou le vice-Président par délégation, à signer tous documents relatifs à cette affaire, nécessaires à l'accomplissement de la procédure judiciaire.

6. SUBVENTIONS ORDINAIRES DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2018 – FIXATION DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Fixé, à l'unanimité, le montant des subventions ordinaires, au titre de l'exercice 2018, comme suit :

- SOS Romilly Chiens	15 287 €
- Mission Locale du Nord-Ouest Aubois	21 019 €
- Amicale du Personnel Communal et Intercommunal	1 500 €
- Association des Retraités Communaux de la Ville de Romilly/Seine	
et de la Communauté de Communes	450€

Précisé que le versement de la subvention à SOS Romilly Chiens sera effectué par trimestre soit 3 821,75 € en avril, juin, septembre et décembre 2018.

Précisé qu'une subvention exceptionnelle de 4.000 € sera attribuée en 2018 à l'association SOS Romilly Chiens pour faire face aux coûts de prise en charge de la stérilisation des chats errants.

7. ASSOCIATION SOS ROMILLY CHIENS - CONVENTION DE GESTION D'UNE FOURRIERE ANIMALE ET PRISE EN CHARGE DES CHATS ERRANTS PAR LA STERILISATION – AUTORISATION DE SIGNER

Approuvé, à l'unanimité, la convention de gestion d'une fourrière animale et la prise en charge des chats errants par la stérilisation à intervenir entre l'Association SOS Romilly Chiens et la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine ;

Précisé que cette convention est conclue pour une durée de 1 an à compter de la date du 1^{er} mars 2018.

Autorisé M. le Président, ou le Vice-Président par délégation, à signer ladite convention.

8. MISSION LOCALE NORD-OUEST AUBOIS - SIGNATURE D'UNE CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Approuvé, à l'unanimité, la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2018 à intervenir entre l'association « Mission Locale Nord-Ouest Aubois », dont le siège social est situé 32 rue Milford Haven à Romilly-sur-Seine et la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine ;

Autorisé M. le Président, ou le Vice-Président par délégation, à signer ladite convention ;

Précisé que cette convention est conclue pour une durée d'un an.

9. CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR UN GROUPEMENT DE PRODUCTEURS FERMIERS – REEVALUATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT - AUTORISATION DU PRESIDENT A SOLLICITER DES SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES - FNADT

Pris acte, à l'unanimité, de la réévaluation du projet de construction d'un bâtiment pour un groupement de producteurs fermiers de 422 m² pour un montant de 833 753€ HT (huit cent trente- trois mille sept cent cinquante- trois euros),

Autorisé le Président à solliciter le financement de l'opération auprès de l'Etat,

- Au titre du Fonds National pour l'Aménagement du Territoire (FNADT) à hauteur de 129 000€ (cent vingt- neuf mille euros),
- Et également auprès de tout **autre partenaire public, privé ou para-public** susceptible d'apporter son concours financier à cette opération.

Autorisé le Président ainsi que le Vice-Président chargé des affaires économiques à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier ;

10. RAPPORT ANNUEL DU SERVICE ENVIRONNEMENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS POUR L'ANNEE 2017 - ADOPTION

Adopté, à l'unanimité, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2017.

11. COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2017 PORTANT SUR LE BUDGET PRINCIPAL, LE BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES DE LA CCPRS 2ème TRANCHE, LE BUDGET ANNEXE BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE – PRESENTATION

Pris acte, à l'unanimité, de la présentation des Comptes de Gestion de l'exercice 2017, portant sur le budget principal, le budget annexe Parc d'Activités de la CCPRS 2^{ème} Tranche et du budget annexe Bâtiments à Vocation Economique, dressés par M. le Trésorier de Romilly sur Seine, comptable de la Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine, et qui retrace l'ensemble des opérations effectuées au cours de cet exercice.

Précisé que les résultats des Comptes de Gestion de l'exercice 2017 énumérés cidessus n'appellent aucune observation particulière.

12. COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2017 PORTANT SUR LE BUDGET PRINCIPAL, LE BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES DE LA CCPRS 2ème TRANCHE ET LE BUDGET ANNEXE BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE

Constaté, à l'unanimité (2 abstentions : Pierre MATHIEU et Béatrice BERGERON), les identités de valeurs avec les indications portées au Compte de Gestion de l'exercice 2017, dressé par M. le Trésorier de Romilly sur Seine, comptable de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine ;

Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2017, portant sur le budget principal, dont le détail des opérations, en dépenses et recettes des sections d'investissement et de fonctionnement, figure dans le document joint en annexe;

Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2017, portant sur le budget annexe Parc d'Activités de la CCPRS 2^{ème} Tranche, dont le détail des opérations, en dépenses et recettes des sections d'investissement et de fonctionnement, figure dans le document joint en annexe ;

Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2017, portant sur le budget annexe Bâtiments à Vocation Economique, dont le détail des opérations, en dépenses et recettes des sections d'investissement et de fonctionnement, figure dans le document joint en annexe ;

Arrêté les résultats définitifs de l'exercice 2017, en ce qui concerne le budget principal, le budget annexe Parc d'Activités de la CCPRS 2^{ème} Tranche et le budget annexe Bâtiments à Vocation Economique, tels qu'ils sont mentionnés dans les tableaux et balances se trouvant dans le document précité.

13. AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Décidé, à l'unanimité, d'approuver l'affectation du résultat 2017 selon le tableau cidessus.

14. BUDGET PRIMITIF - VOTE DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2018

Adopté, à l'unanimité (2 abstentions : Pierre MATHIEU et Béatrice BERGERON), le budget principal de l'exercice 2018, tel que joint en annexe et équilibré comme suit :

Pour la section de Fonctionnement : 7 445 456,99 €
Pour la section d'Investissement : 4 809 383,16 €

15. BUDGET PRINCIPAL 2018 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES ET DU TAUX DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES DE ZONE (CFEZ)

Décidé, à l'unanimité, que les taux 2018 des taxes directes locales seront les suivants :

- Taxe d'Habitation :	5,42%
- Foncier Bâti :	5,07%
- Foncier Non Bâti :	3,18%
- Cotisation Foncière des Entreprises	3.30%

- Cotisation Foncière des Entreprises de Zone

13.88%

Précisé que le produit fiscal prévisionnel de ces taxes, retenu pour le budget primitif 2018, est de **1 970 613 €.**

16. TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) - VOTE DU TAUX 2018

Décidé, à l'unanimité, que le taux 2018 de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est fixé à 13,5 % sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine ;

Précisé que le produit attendu 2018 s'élève à 1 986 024 €.

17. BUDGET PRIMITIF - VOTE DU BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES DE LA CCPRS - 2EME TRANCHE » DE L'EXERCICE 2018

Adopté, à l'unanimité (2 abstentions : Pierre MATHIEU et Béatrice BERGERON), le budget annexe « Parc d'Activités de la CCPRS – 2^{ème} Tranche » de l'exercice 2018, tel que joint en annexe et équilibré comme suit :

Pour la section de Fonctionnement : 4 950 539,19 €
Pour la section d'Investissement : 3 818 457,19 €

18. BUDGET PRIMITIF - VOTE DU BUDGET ANNEXE « BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE » DE L'EXERCICE 2018

Adopté, à l'unanimité (2 abstentions : Pierre MATHIEU et Béatrice BERGERON), le budget annexe « Bâtiments à Vocation Economique » de l'exercice 2018, tel que joint en annexe et équilibré comme suit :

Pour la section de Fonctionnement : 1 798 710,00 €
Pour la section d'Investissement : 4 344 792,87€

19. BUDGET PRIMITIF - MODIFICATION ET CREATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE – EXERCICE 2018

Approuvé, à l'unanimité, les ajustements des autorisations de programmes du budget principal et du budget annexe « Bâtiments à Vocation Economique ».

Approuvé la création d'une AP relative au bâtiment le Millénium sur le budget annexe « Bâtiments à Vocation Economique ».

20. TRANSFERTS DE CREDITS INSCRITS EN DEPENSES IMPREVUES DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR L'EXERCICE 2017

Décidé, à l'unanimité, de procéder aux transferts de crédits inscrits en dépenses imprévues du budget principal et du budget annexe bâtiments à vocation économique de la Communauté de Commune des Portes de Romilly-sur-Seine sur l'exercice 2017 effectués par le Président, en application des articles L.2322-1 et L.2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans les conditions ci-dessous précisées :

Budget principal

CHAPITRE /NATURE	LIBELLE	OBJET	MONTANT
022/022	Dépenses imprévues	Virement au compte de dépense par nature	- 21 400 €
042/6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	Amortissements	+ 21 400 €

Budget annexe bâtiments à vocation économique

CHAPITRE /NATURE	LIBELLE	OBJET	MONTANT
020/020	Dépenses imprévues	Virement au compte de dépense par nature	- 5 671 €
040/13911	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	Etalements des subventions	+ 5671€

21. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE

Adopté, à l'unanimité, les nouveaux statuts de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine tels qu'annexés à la présente délibération.

Saisi les communes membres sur les nouveaux statuts.

Rappelé que chaque conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la délibération dans les conditions de majorité qualifiée, c'est-à-dire exprimé par 2/3 au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population ; cette majorité doit comprendre la commune la plus peuplée si elle représente plus du ¼ de la population de la communauté. A défaut de délibération, l'avis est réputé favorable.

Autorisé le Président à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.

22. REHABILITATION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER « LE PALLADIUM » ET CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE COMMERCE ET/OU DE BUREAUX « LE MILLENIUM » - SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION DU CONSEIL REGIONAL AU TITRE DU SOUTIEN AU TRAITEMENT ET REQUALIFICATION DES FRICHES

Autorisé, à l'unanimité, le Président à solliciter la Région Grand Est pour l'opération immobilière « le Palladium- Le Millénium » au titre du soutien au traitement et requalification des friches pour un montant de 531 024€.

Autorisé le Président à solliciter tout autre partenaire public, privé ou para-public susceptible d'apporter son concours financier à cette opération ;

Autorisé le Président et le Vice-Président délégué à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.

FAIT A ROMILLY-SUR-SEINE ET PUBLIE LE 14 MAI 2018

Le Président,

Eric VUILLEMIN